



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} Mars 2017

1. Vote du CA 2016 du CCAS et délibération d'affectation du résultat 2015 :

Guy ROGNIN, Adjoint aux finances, expose le budget du CCAS 2016 : ayant été dissout au 31 Décembre 2015, ce dernier ne contient aucune écriture : toutes les dépenses et recettes se font sur le budget communal.

Le Compte Administratif 2016 du CCAS est validé à l'unanimité.

Afin de pouvoir le clôturer définitivement, les membres du CCAS délibèrent à l'unanimité pour une affectation des résultats du CCAS de 2015 au budget communal 2017.

2. Délibération pour l'entretien des appareils de défense contre les incendies :

La nouvelle communauté de commune propose de reprendre l'entretien des 45 appareils de défense contre les incendies de la commune (abandonné par le SDIS) moyennant la somme de 30 € HT par appareil et l'aide d'un employé communal. Cet entretien serait effectué tous les 2 ans.

Délibération approuvée à l'unanimité pour la prise en charge de l'entretien par la nouvelle Communauté de Communes.

3. Réflexion sur le remplacement de l'agent technique communal à mi-temps :

Denis BOIS ayant obtenu une demande de mutation pour un poste à temps plein, il est décidé par le Conseil de mettre en œuvre des moyens de recherche pour le remplacer. 3 propositions sont faites pour pouvoir pallier rapidement à son départ :

- * Lancer un appel d'offre pour un recrutement à mi-temps
- * Rechercher un chauffeur de tracteur avec épaveuse afin d'effectuer le débroussaillage sur 2 semaines à compter du 2 Mai
- * Obtenir des devis de prestataires de services (afin de comparer les coûts pour l'entretien des fossés au printemps)

Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie.

4. Autorisation pour le passage du Rallye de St Marcellin du 30 Juin au 1^{er} Juillet 2017 :

Le Conseil autorise le passage du Rallye moyennant une vigilance accrue quant au respect du code de la route durant les reconnaissances.

5. Délibération pour transfert de compétence au SEDI :

Le SEDI propose un transfert de compétence concernant l'éclairage public : il assurerait la maintenance et la réalisation des travaux neufs. Pour cela, un diagnostic préalable est obligatoire qui serait pris en charge à 100% par le SEDI dans le cadre du transfert.

Délibération est prise pour la réalisation du diagnostic préalable.

6. Délibération pour l'approbation du zonage d'assainissement de la commune

Afin de permettre aux particuliers devant mettre en place leur propre moyen d'assainissement de bénéficier d'une subvention, le Conseil doit approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune.

Délibération prise à l'unanimité.



7. Délibération concernant le chemin de la Faita :

Le projet d'aménagement du chemin de la Faita de la forêt de Chambaran, situé en majorité sur la commune de Roybon, est à nouveau présenté. Plusieurs propositions sont faites quant à la répartition financière du projet.

Délibération est prise contre le projet d'aménagement à 7 voix CONTRE, 5 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

8. Inscription aux commissions thématiques de la Nouvelle Communauté de Commune

Les conseillers se sont répartis sur chacune des commissions thématiques proposées afin de pouvoir représenter la commune

9. Etudes des propositions pour l'achat d'un radar pédagogique

3 Devis sont présentés : l'un des 3 est écarté car trop cher, les 2 autres seront approfondis.

Le conseil est plutôt favorable à l'installation d'un radar pédagogique à 5 voix POUR, 8 ABSTENSIONS et 1 voix CONTRE

10. Urbanisme

Vu et sans Objection

11. Questions Diverses

Néant

PROCHAIN CONSEIL : *Mardi 14 Mars 2017 à 20h00*

